

DISCRIMINATION ET RECHERCHE DE LOGEMENT:

LE RCLALQ TÉMOIGNE!

Dans le cadre de la journée internationale
contre la discrimination raciale

À Québec le 21 mars!

Rendez-vous :



UNE ACTION ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES COMITÉS
LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC.
INFOS: 514-521-7114

WWW.RCLALQ.QC.CA

DISCRIMINATION ET RECHERCHE DE LOGEMENT:

LE RCLALQ TÉMOIGNE!

Dans le cadre de la journée internationale
contre la discrimination raciale

À Québec le 21 mars!

Rendez-vous :



UNE ACTION ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES COMITÉS
LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC.
INFOS: 514-521-7114

WWW.RCLALQ.QC.CA

DISCRIMINATION ET RECHERCHE DE LOGEMENT:

LE RCLALQ TÉMOIGNE!

Dans le cadre de la journée internationale
contre la discrimination raciale

À Québec le 21 mars!

Rendez-vous :



UNE ACTION ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES COMITÉS
LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC.
INFOS: 514-521-7114

WWW.RCLALQ.QC.CA



PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI,
LA DISCRIMINATION C'EST FINI!

La discrimination et la collecte de renseignements personnels dans la recherche de logement

Discrimination directe

La discrimination c'est le refus de louer un logement à une personne au motif de sa race, sa couleur, son sexe, sa grossesse, son orientation sexuelle, son état civil, son âge, sa religion, ses convictions politiques, sa langue, son origine ethnique ou nationale, sa condition sociale, ou son handicap.

Discrimination indirecte

Les formulaires de location recueillent des renseignements personnels (numéro d'assurance sociale, date de naissance, etc.) et des informations non nécessaires à la location d'un logement (emploi, nombre d'enfants, permis de conduire, cartes de crédit, etc.). Ils doivent être interdits. Refusons de remplir ces formulaires. Ils n'ont d'autre utilité que de sélectionner le « meilleur » candidat possible, bref de discriminer les gens pour des motifs énumérés plus haut.

Le RCLALQ rappelle que les seuls renseignements nécessaires à la location d'un logement sont le nom et l'adresse de la personne. Pour mettre fin à la discrimination et à la collecte abusive de renseignements personnels, le RCLALQ demande

- que le gouvernement du Québec encadre juridiquement le processus de location d'un logement;
- que la Régie du logement ait pleine juridiction sur le processus de location des logements, et
- que les formulaires de demande de location soient interdits.

UNE ACTION ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES COMITÉS
LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC.

WWW.RCLALQ.QC.CA - 514-521-7114



PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI,
LA DISCRIMINATION C'EST FINI!

La discrimination et la collecte de renseignements personnels dans la recherche de logement

Discrimination directe

La discrimination c'est le refus de louer un logement à une personne au motif de sa race, sa couleur, son sexe, sa grossesse, son orientation sexuelle, son état civil, son âge, sa religion, ses convictions politiques, sa langue, son origine ethnique ou nationale, sa condition sociale, ou son handicap.

Discrimination indirecte

Les formulaires de location recueillent des renseignements personnels (numéro d'assurance sociale, date de naissance, etc.) et des informations non nécessaires à la location d'un logement (emploi, nombre d'enfants, permis de conduire, cartes de crédit, etc.). Ils doivent être interdits. Refusons de remplir ces formulaires. Ils n'ont d'autre utilité que de sélectionner le « meilleur » candidat possible, bref de discriminer les gens pour des motifs énumérés plus haut.

Le RCLALQ rappelle que les seuls renseignements nécessaires à la location d'un logement sont le nom et l'adresse de la personne. Pour mettre fin à la discrimination et à la collecte abusive de renseignements personnels, le RCLALQ demande

- que le gouvernement du Québec encadre juridiquement le processus de location d'un logement;
- que la Régie du logement ait pleine juridiction sur le processus de location des logements, et
- que les formulaires de demande de location soient interdits.

UNE ACTION ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES COMITÉS
LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC.

WWW.RCLALQ.QC.CA - 514-521-7114



PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI,
LA DISCRIMINATION C'EST FINI!

La discrimination et la collecte de renseignements personnels dans la recherche de logement

Discrimination directe

La discrimination c'est le refus de louer un logement à une personne au motif de sa race, sa couleur, son sexe, sa grossesse, son orientation sexuelle, son état civil, son âge, sa religion, ses convictions politiques, sa langue, son origine ethnique ou nationale, sa condition sociale, ou son handicap.

Discrimination indirecte

Les formulaires de location recueillent des renseignements personnels (numéro d'assurance sociale, date de naissance, etc.) et des informations non nécessaires à la location d'un logement (emploi, nombre d'enfants, permis de conduire, cartes de crédit, etc.). Ils doivent être interdits. Refusons de remplir ces formulaires. Ils n'ont d'autre utilité que de sélectionner le « meilleur » candidat possible, bref de discriminer les gens pour des motifs énumérés plus haut.

Le RCLALQ rappelle que les seuls renseignements nécessaires à la location d'un logement sont le nom et l'adresse de la personne. Pour mettre fin à la discrimination et à la collecte abusive de renseignements personnels, le RCLALQ demande

- que le gouvernement du Québec encadre juridiquement le processus de location d'un logement;
- que la Régie du logement ait pleine juridiction sur le processus de location des logements, et
- que les formulaires de demande de location soient interdits.

UNE ACTION ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES COMITÉS
LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC.

WWW.RCLALQ.QC.CA - 514-521-7114